

Nos prisons sont encombrées, car les agents de la libération conditionnelle doivent s'occuper d'un si grand nombre de cas qu'ils ne peuvent faire un bon travail ou un travail aussi satisfaisant qu'il devrait l'être quand ils doivent décider qui doit obtenir une libération conditionnelle. Nous n'isolons pas les délinquants primaires, qui ne commettraient probablement jamais un deuxième délit s'ils n'étaient pas emprisonnés. Nous n'avons pas examiné vraiment le problème des autochtones emprisonnés, qui, dans l'Ouest du Canada du moins, représentent plus de la moitié de la population carcérale. Quant aux femmes, le chiffre est probablement plus de 60 p. 100 de la population carcérale. Nous n'avons pas vraiment étudié pourquoi les autochtones commettent des délits pour lesquels ils sont emprisonnés; la majeure partie de ces crimes est liée à un abus d'alcool. Nous n'avons pas vraiment mis au point pour les délinquants autochtones une méthode de réhabilitation différente de celle utilisée pour les délinquants blancs, qui sont emprisonnés pour de tout autres raisons.

Voilà pourquoi, notre système est inefficace, et parce qu'il l'est, la population réclame des sanctions de plus en plus rigoureuses, qui se sont révélées inopérantes par le passé et qui le demeureront. Nous devons modifier toute notre attitude, mais dans les deux bills qui ont été présentés—celui-ci et l'autre sur la peine capitale—rien n'indique que le gouvernement a réellement l'intention de modifier radicalement son attitude, car il se contente de modifier son vocabulaire. Par conséquent, je ne prévois dans un avenir proche aucune réduction sensible du nombre de criminels et du nombre de personnes condamnées à la prison.

● (1600)

J'aimerais parler un peu de deux ou trois questions abordées dans le bill. D'abord, il y a la question du contrôle des armes à feu. Je signale qu'il n'y a probablement pas de député qui ait moins d'expérience que moi dans l'usage des armes à feu. Je ne parle donc pas à titre d'expert, mais parce qu'il s'agit d'une question importante et qu'un grand nombre de mes électeurs m'ont écrit, téléphoné ou rendu visite pour discuter de la question et, règle générale, pour s'opposer à la proposition du gouvernement. Il est curieux de noter que les personnes qui me parlent de la question me disent souvent que je devrais appuyer la peine capitale—bien que je ne sois pas d'accord avec la peine capitale—car, selon le sondage Gallup, 80 p. 100 ou plus des gens appuient la peine capitale.

Ceux qui m'exhortent à voter contre le projet d'émission d'autorisations pour les armes à feu ne me disent pas que 83 p. 100 des personnes interrogées dans le cadre du sondage Gallup favorisent une forme quelconque d'enregistrement des armes à feu. J'appuierai le bill en deuxième lecture et l'émission d'autorisations pour les armes à feu, mais j'estime qu'on devra régler un grand nombre de questions au comité avant que je puisse l'appuyer en troisième lecture. J'appuierai le bill parce que je suis consterné par l'augmentation du nombre des morts et des blessures causées délibérément ou accidentellement par des armes à feu. Les chiffres que donnent les documents rédigés par le gouvernement sont assez révélateurs. Le nombre de meurtres commis avec des armes à feu est passé de 178 en 1970 à 272 en 1974. Il y a maintenant probablement 10 millions de carabines et de fusils de chasse entre les mains des Canadiens. De plus en plus, des crimes de violence sont commis avec des armes à feu. Ces chiffres me consternent, et si

Répression de la criminalité

l'émission d'autorisations pour les armes à feu réduit leur utilisation, je dois appuyer le bill.

J'ai suivi très attentivement le député de St. Paul's (M. Roberts), qui m'a précédé. Les chiffres très intéressants qu'il a fait consigner montrent que les armes de poing ont provoqué beaucoup moins de décès au Canada qu'aux États-Unis. C'est selon lui, et je lui donne raison, que depuis des années l'immatriculation des armes de poing est obligatoire, chez nous, et que la population canadienne en possède beaucoup moins, toutes proportions gardées, que la population américaine.

Je ne reprendrai pas ses chiffres, mais je tiens à reproduire les propos du chef de police de Détroit, que j'entendais au cours d'une émission radiophonique diffusée il y a une dizaine d'années par la chaîne anglaise de Radio-Canada. Détroit était alors comme maintenant la capitale américaine du meurtre. En un an, il s'y abat plus de personnes que dans l'ensemble du Canada. Le chef de police interviewé déclarait donc, il y a dix ans environ, que des centaines et des milliers d'habitants de Détroit achetaient des revolvers pour se protéger, eux et leur famille, en cas d'émeute raciale. Ces émeutes sont très rares à Détroit et les morts qu'elles provoquent encore plus, mais les revolvers sont là. Le samedi soir il arrive donc ce qui doit arriver, on fait un bridge en buvant un peu trop: La femme fait une enchère trop élevée. Le mari voit rouge, sort le revolver et l'abat, alors qu'avant d'avoir une arme il se serait contenté d'allonger le bras pour la gifler. Voilà ce qui se passe à Détroit où l'on a des armes.

Nous avons évité cela au Canada, et j'espère que nous pourrions continuer de l'éviter en faisant ce qu'ils ont fait aux États-Unis, c'est-à-dire en adoptant le régime de l'autorisation. Cela diminuera l'emploi des armes à feu, surtout par les personnes inexpérimentées à qui on n'a pas appris à s'en servir. Cela exclut automatiquement les membres de clubs de chasse et des clubs de tir. Je ne m'inquiète pas à leur propos. Ils ont l'expérience, ils ont appris la façon de s'en servir. Ayant ainsi manifesté mon intention de voter pour le principe fondamental du bill, et spécialement pour cet article, je tiens à poser plusieurs questions sur lesquelles il est légitime de s'interroger. J'attendrai d'avoir reçu les réponses qu'elles appellent, dans le cours de ce débat ou en comité, avant d'être tout à fait certain de pouvoir voter en faveur du bill en troisième lecture.

Je tiens à remercier les clubs de chasse et de pêche, et les clubs de tir qui ont soulevé des questions et des objections à l'égard de ce bill. Un bon nombre de leurs objections et de leurs questions sont fort légitimes—et j'en consignerai certaines au compte rendu—mais bien d'autres sont exagérées et montrent seulement qu'ils ont mal compris le bill. Quelles sont les questions soulevées? Je me préoccupe des difficultés que les autochtones et en fait tous les gens qui vivent dans les régions isolées des Territoires du Nord-Ouest, du nord de l'Ontario, du nord du Québec et du nord de la Colombie-Britannique auront à obtenir une autorisation. Il ne sera pas difficile ou du moins il sera relativement facile aux gens qui vivent à Winnipeg, Vancouver, Ottawa ou Toronto d'aller voir les autorités compétentes pour obtenir une autorisation, mais pour les gens qui vivent à 100 miles ou 200 miles de l'autorité compétente, qui peut être un agent de la Gendarmerie Royale ou une autre personne, je pense que cela peut être difficile. J'aimerais qu'on m'explique comment le système va fonctionner.